

BOIS D'AMOUR

Place du Marché – Vevey

06 | 2022

Écoparking à Vevey

Pour une Place du Marché sécurisée et sans voitures



©2022 Bureau d'architecture Pierre Steiner SA

Pris en charge par des fonds privés, le nouveau projet «Écoparking du Bois d'Amour» concerne tous les habitants de la couronne veveysanne.

LE PROJET

« Écoparking du Bois d'Amour »

Quel bel endroit n'est-ce pas que cette Place du Marché ouverte sur le lac et les montagnes ? Alors pourquoi ne pas y vivre ? Contempler cette vue magnifique à l'ombre d'un arbre ou en sirotant un p'tit blanc sur une terrasse ? Y organiser des activités, s'y retrouver, faire des rencontres, laisser les enfants y jouer en toute sécurité. Pourquoi sacrifier un tel agrément à une circulation chaotique ?

Parce que nous avons besoin de places de parc ? Certes, alors enterrons-les !

Un nouveau projet

Sous le nom d'« Écoparking du Bois d'Amour », ce nouveau projet prévoit la création de 202 places de parc sous le Bois d'Amour, c'est-à-dire au nord de la Place du Marché, alors que l'ancienne proposition en prévoyait 464 en son centre. Les deux accès se feront par l'avenue Paul-Ceresole et la rue du Torrent. Après les travaux, la fontaine, les arbres, le poids public ainsi que les pavés retrouveront leur emplacement d'origine.

Pour l'écomobilité de demain

Sur trois niveaux enterrés, l'écoparking prévoit quelque 50 bornes de recharge pour les voitures électriques afin de favoriser le développement durable.

Un espace convertible et modulable

Le projet est conçu comme un espace convertible qui pourrait être utilisé à d'autres affectations dans le futur, si les Veveysans le souhaitent (voir page ci-contre). Il se veut modulable au gré des besoins urbanistiques et en connexion avec les nouvelles mobilités

à venir ; comme la mise en place, via une application, du partage de vélos, du covoiturage et du dernier kilomètre.

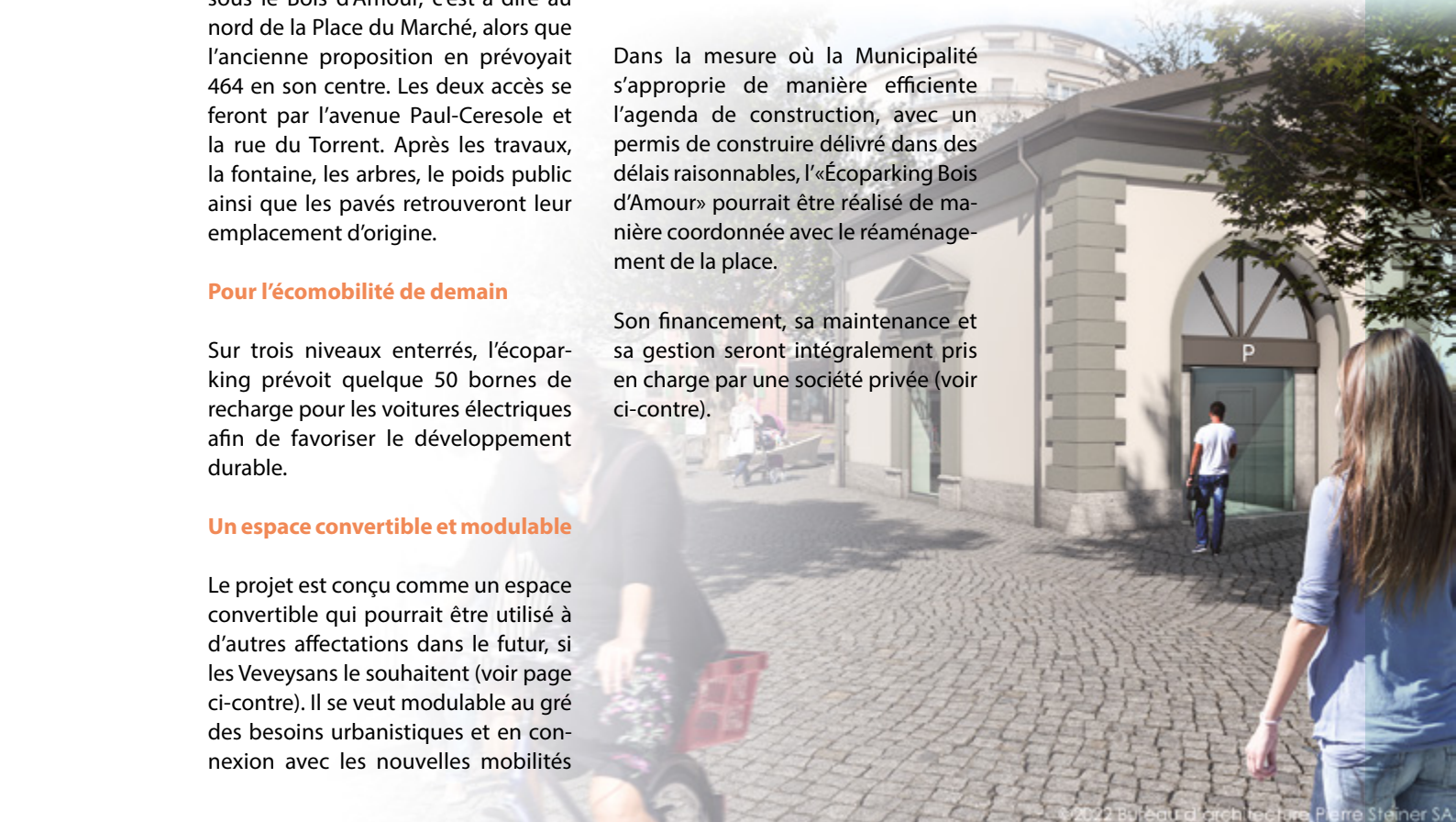
Pas contre, mais avec la Municipalité

La création de cet écoparking ne va pas contre le projet « d'amour et d'eau fraîche » retenu par la Ville de Vevey, mais le complète en libérant la Place du Marché de son trafic automobile. Il corrobore le souhait et la volonté de la Municipalité d'offrir à la population des places de parc à proximité de la Place du Marché.

Ce nouveau projet prévoit la création de 202 places de parc sous le Bois d'Amour.

Dans la mesure où la Municipalité s'approprie de manière efficiente l'agenda de construction, avec un permis de construire délivré dans des délais raisonnables, l'« Écoparking Bois d'Amour » pourrait être réalisé de manière coordonnée avec le réaménagement de la place.

Son financement, sa maintenance et sa gestion seront intégralement pris en charge par une société privée (voir ci-contre).



QUI PAIE QUOI ?

Un partenariat gagnant-gagnant



La question est sur toutes les lèvres. C'est bien joli tout ça, mais qui va payer ?

Prêt à être lancé, il est prévu que le projet d'«Écoparking du Bois d'Amour» soit financé et géré par une société privée, laquelle s'acquittera non seulement de la responsabilité des travaux, de l'exploitation et de la maintenance du parking mais versera à la commune de Vevey des impôts et un loyer pour la location du terrain via un droit de superficie.

Le terrain reste en main communale

Ce projet est proposé à la Municipalité sur le modèle d'un partenariat public-privé, comme on a coutume d'en faire dans le cadre des coopératives d'habitation. De quoi s'agit-il ? Le terrain mis à disposition de l'écoparking reste en main communale et lui revient, une fois passé le délai du droit de superficie.

Budget zéro pour Vevey

La durée de cette location se négocie entre les deux parties. Le « droit distinct et permanent de superficie », souvent abrégé par le terme « DDP » peut être établi pour 30 ans au minimum et 100 ans au maximum. Ce modèle économique gagnant-gagnant a fait ses preuves dans nombre de réalisations en Suisse et représente un financement à budget zéro pour la commune et les Veveysans.

Pour des tarifs de parking raisonnables

Le principe du partenariat-public privé est de permettre la réalisation de logements - comme cela s'est fait à Gilamont par exemple - d'un parking ou de toute autre construction à moindre coût puisque la société n'a pas besoin d'acheter le terrain. Dans le cadre d'un immeuble, on le sait, les loyers seront moins chers. L'équation s'applique aussi pour le futur parking du Bois d'Amour qui pourrait ainsi offrir des places de parc à un prix raisonnable. La tarification horaire sera déterminée par une convention établie entre la commune et les partenaires.

Un parking convertible en tout temps

Par ailleurs, comme nous l'avons dit en introduction, ce parking a été conçu pour être modulable et convertible. Ce qui veut dire qu'il pourrait être utilisé pour d'autres affectations dans le futur s'il devenait propriété de la Ville de Vevey une fois échu le droit de superficie.

CIRCULATION À VEVEY ET PARKING SOUTERRAIN

Les syndics et les commerçants s'expriment



Alain Bovay, syndic de Blonay-Saint-Légier

Vevey a un atout extraordinaire avec sa vieille ville, y apporter une attractivité et une facilité d'accès serait dans l'intérêt de tout le monde. Le manque de places de parc à proximité du centre, des théâtres, n'incitent pas les gens à se rendre à Vevey. Je constate qu'il y a un déplacement évident des résidents de Blonay et de Saint-Légier vers Châtel-Saint-Denis et La Tour-de-Peilz. Des lieux faciles d'accès avec des parkings à proximité des commerces. Certes, il y a les transports publics, mais les connexions ne sont pas toujours optimales, sans parler de porter ses courses à bout de bras. En effet, l'habitat a majoritairement peu de densification sur notre territoire. Ainsi, nombreux sont les habitants éloignés des dessertes de transports.

Les gens me disent que cela devient de plus en plus difficile. Surtout pour les personnes âgées, qui peuvent avoir un sentiment d'insécurité aux abords de la gare et sont ainsi découragées de participer aux activités culturelles, activités que nous subventionnons par ailleurs. Aujourd'hui, nous collaborons avec la Ville de Vevey pour échafauder de belles améliorations de mobilités pour une partie de notre population.

Toutefois, à l'instar des autres villes de Suisse, un parking souterrain en plein centre serait d'un intérêt indéniable au cœur d'une belle ville piétonne.

« Les gens n'ont plus du tout envie d'aller à Vevey, avec tous ces bouchons, c'est une catastrophe ! »

Fabrice Neyroud, syndic de Chardonne



Fabrice Neyroud, syndic de Chardonne

Il est clair que dans les villages du haut, les gens n'ont plus du tout envie de descendre à Vevey. Avec tous ces bouchons, notamment au rond-point de la gare, c'est une catastrophe ! Il y a de moins en moins de places de parc et des durées de stationnement de plus en plus courtes qu'il faut payer même le dimanche. Les habitants des hauts préfèrent nettement aller faire leurs achats à Châtel-Saint-Denis où la circulation est fluide ou à Villeneuve, où ils disposent de nombreuses places gratuites près des commerces. Cette situation est tout aussi dramatique pour les petits commerçants de Vevey. Un parking souterrain pourrait être intéressant si les tarifs sont raisonnables.



Lou Matthey, vice-présidente de l'Association des Commerçants de Vevey

Le changement de plan de circulation a eu un fort impact sur le commerce et nos clients nous disent que la praticité n'est plus optimale pour faire les courses au centre-ville et favoriser le commerce local. Il y a de moins en moins de places et les mesures compensatoires ne sont de loin pas satisfaisantes et excentrées. Pour que les consommateurs décident de partager leurs achats en cinq boutiques plutôt qu'en grande surface, il faut que l'accessibilité soit ergonomique. Je comprends la volonté de délester la circulation au centre-ville et de piétonniser pour rendre le centre plus accueillant ; raison pour laquelle la solution d'enterrer les véhicules nous apparaît comme une bonne solution. Une solution qui fonctionne très bien d'ailleurs à La Tour-de-Peilz. Avec les nouveaux comportements d'achats, si nous voulons avoir du succès en tant que commerce local, nous devons offrir une accessibilité aisée.



Christian Minacci, syndic de Corseaux

Je vais dans le même sens que mes confrères ; il faut reconnaître que la circulation à Vevey est très difficile et que les gens des villages environnants ont de plus en plus tendance à se diriger sur Blonay, Châtel-Saint-Denis ou vers la Tour-de-Peilz, où le parking apporte un gros plus au centre-ville.

Je suis bien conscient que cela va à l'encontre de la politique veveysanne qui vise à limiter la circulation, et avec raison. Mais on ne peut que constater que la situation actuelle de la Place du Marché est loin d'être satisfaisante.

Ceci dit, de mon point de vue, le projet initial de parking soumis au vote, avec 400 places était trop grand. Par contre, un compromis pour un parking de taille raisonnable sous la place du marché permettrait d'avoir le meilleur des deux mondes : un accès direct à la vieille ville et aux commerces. Car enfin, Vevey, c'est notre ville centre, et le bon sens plaide pour que nos citoyens puissent y accéder correctement et participer à son dynamisme économique et culturel.



La Place du Marché comme avant mais sans voitures



Déplacement du poids public et de la fontaine existante et remise en place à l'identique.

Remise en état de la place sur le parking de 2'100 m² env.

Remplacement ou remplacement des arbres.

Enlèvement et remise en état des pavés existants : 600 m² env.



« Un compromis pour un parking de taille raisonnable sous la place du marché permettrait d'avoir le meilleur des deux mondes : un accès direct à la vieille ville et aux commerces »

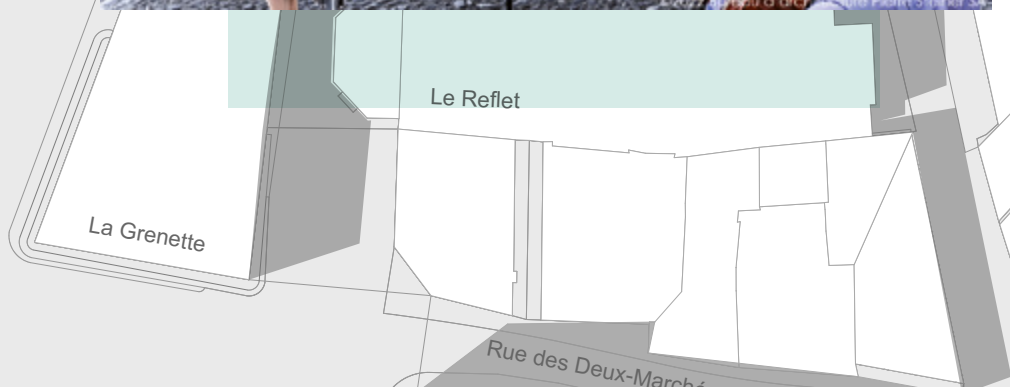
Christian Minacci, syndic de Corseaux



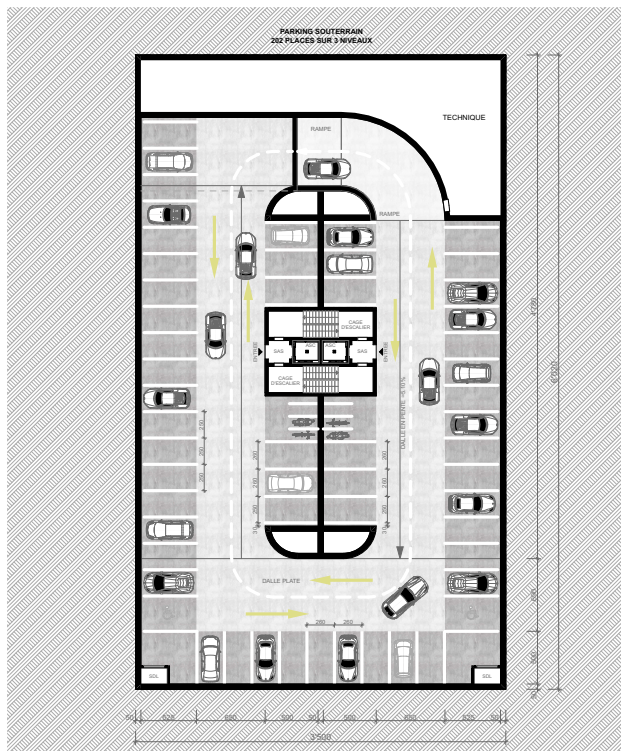
Place du Marché

Accès ascenseurs

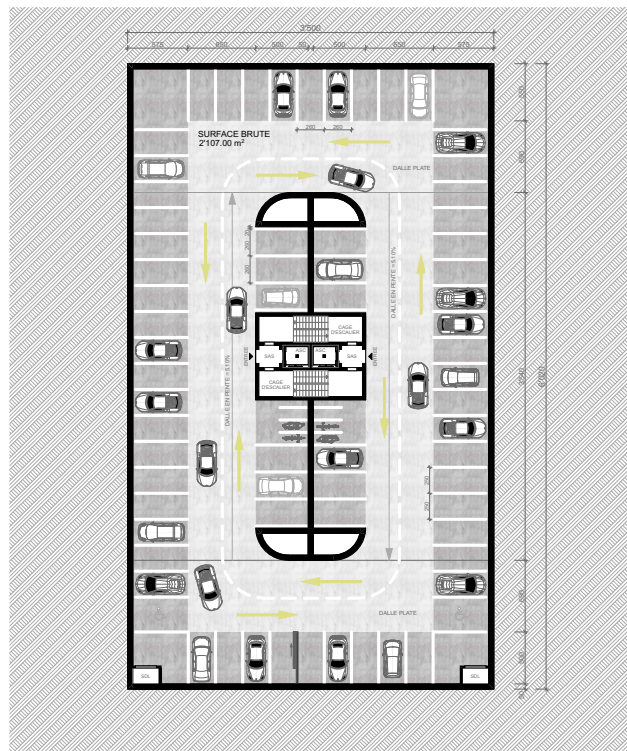
Entrée/sortie véhicules



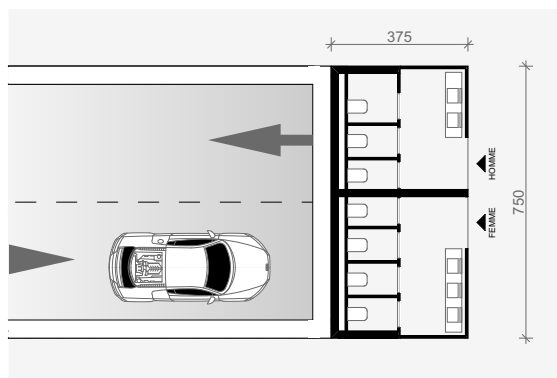
PLANS & COMPRÉHENSION



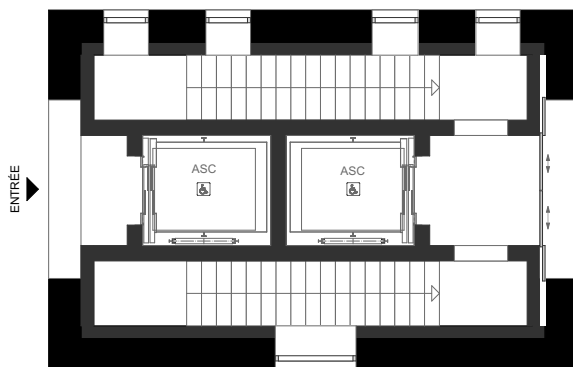
Niveau -1



Niveaux -2 et -3



Entrée/sortie véhicules
WC extérieurs

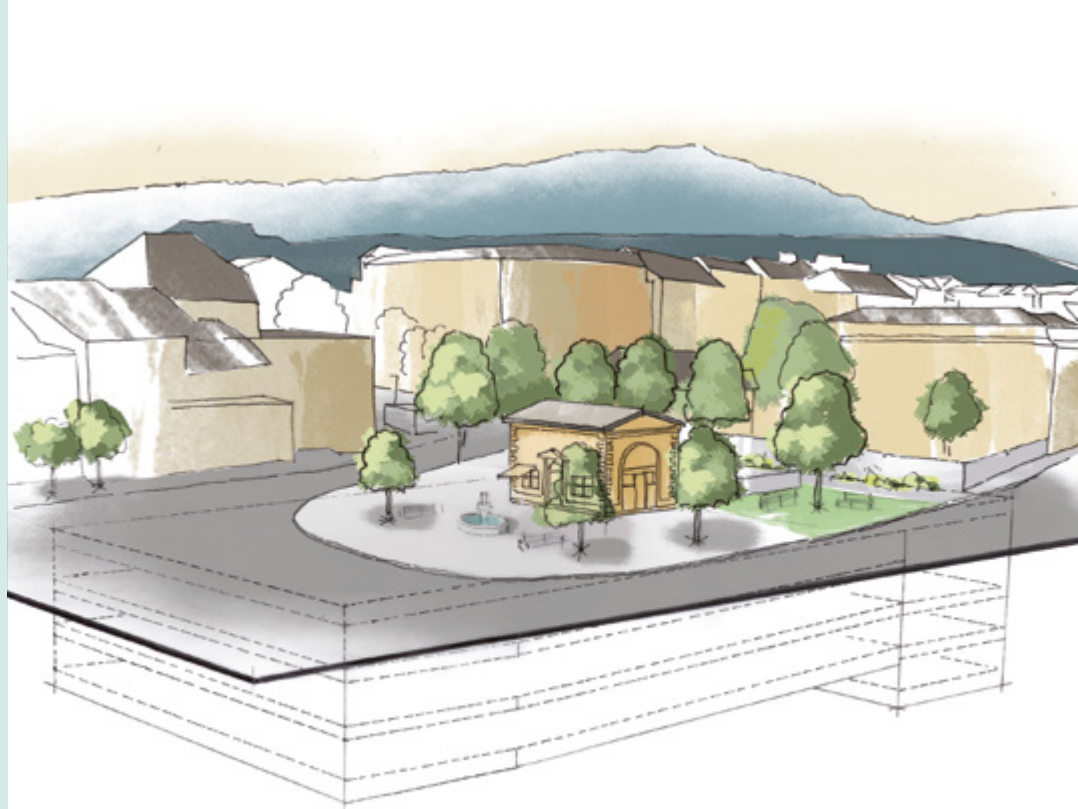


Poids public – Entrée/sortie piétons
Accès ascenseurs



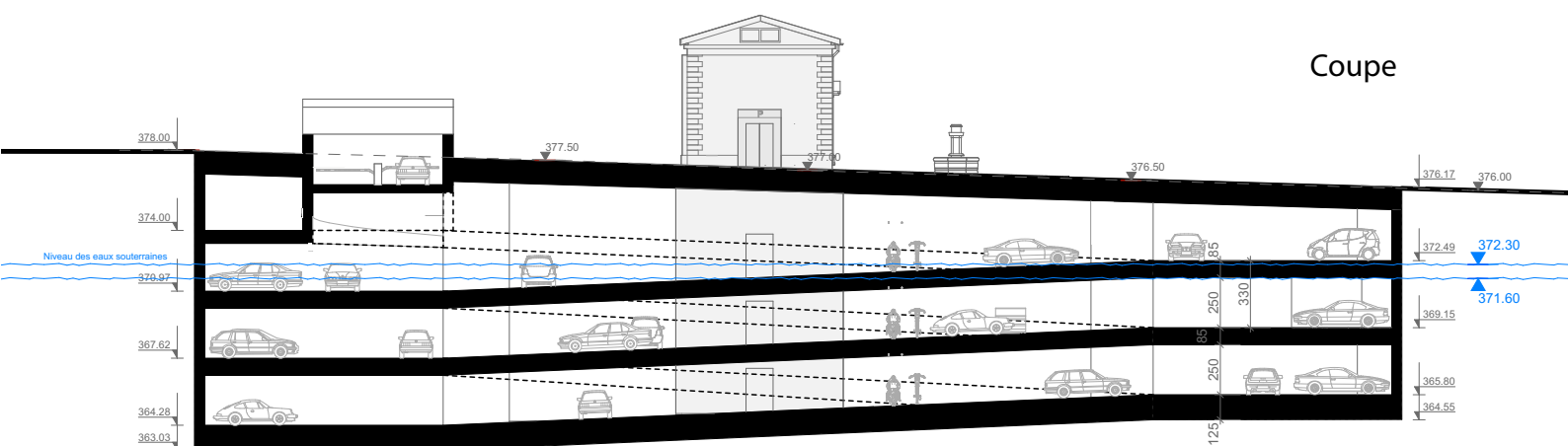
« Vevey a un atout extraordinaire avec sa vieille ville, y apporter une attractivité et une facilité d'accès serait dans l'intérêt de tout le monde »

Alain Bovay, syndic de Blonay-Saint-Légier



« Avec les nouveaux comportements d'achats, si nous voulons avoir du succès en tant que commerce local, nous devons offrir une accessibilité aisée »

Lou Matthey, vice-présidente de l'Association des Commerçants de Vevey



CIRCULATION

- Zone piétonne
- Zone 50 km/h
- Zone 30 km/h
- Zone 30 km/h réouverture à planifier

Les travaux spéciaux se feront à la verticale. De fait la circulation actuelle pourra être conservée pendant toute la durée des travaux.



Proposition soumise à la Municipalité

- Avenue Paul-Ceresole : dans les 2 sens habituels pour la Place de la Gare et la Place du Marché et ouverture sur la rue de Lausanne en direction de l'Est (La Tour de Peilz).
- Rue de Lausanne : bus dans les 2 sens. Voitures : sortant uniquement du parking.
- Rue du Simplon : depuis la Place Ronjat, réouverture dans les 2 sens pour les voitures et les bus. Circulation réduite car uniquement empruntée par les voitures en provenance du parking. Parcage au nord de la rue du Simplon à diminuer partiellement.
- Le prolongement de la rue de Lausanne en direction de la Place du Marché devient piéton.

A PROPOS ...

Merci à vous qui venez de prendre connaissance de mon projet d'écoparking souterrain au Bois d'Amour à Vevey-Marché.

Votre réaction m'intéresse. Je terminerai cette présentation par quelques précisions pour faire suite à mon premier projet de 2021.

Au vu de l'intérêt et du soutien des habitants et des communes de la couronne veveysane que je reçois quotidiennement, je me sens conforté par la pertinence de réaliser cet ouvrage qui est prêt à être lancé.

Comme vous l'avez constaté, mon projet, conçu par le groupe d'étude composé du Bureau d'architecture Pierre Steiner SA à Brent et du Bureau d'ingénieurs Petignat & Cordoba à Montreux, est sérieux, réfléchi, élaboré, et surtout il vous appartient. Il appartient à tous les habitants de notre belle région qui doit vivre unie, en bonne harmonie et dans l'air de son temps.

La Municipalité a toutes les raisons de souhaiter une ville sans voitures et nous ne pouvons qu'approuver cet idéal. Malheureusement, il ne correspond pas à la réalité.

Comme le souligne l'Union professionnelle suisse de l'automobile : «La Suisse est le pays le plus motorisé d'Europe. Un emploi sur huit dépend de l'automobile. Ainsi, en 2020, 138 milliards de personnes-kilomètres ont été effectués contre 79 milliards en 2000. L'Office fédéral de la statistique relève une augmentation annuelle moyenne de plus de 50'000 véhicules automobiles entre 2005 et 2020. Au

vu du prix des transports publics en Suisse, également les plus chers d'Europe, la tendance n'est pas près de s'inverser, hélas.

Un vrai problème de circulation et de parcage

Je ne vous surprendrai pas en constatant que nous avons un problème de circulation et de parcage à Vevey. C'est afin d'endiguer le trafic et de répondre à la demande que le projet d'«Écoparking du Bois d'Amour» a été élaboré. Force est de constater que le parking Gare du Nord n'est pas «à bout touchant» comme on nous l'avait promis il y a 5 ans déjà.

Un espace convertible

Certains édiles craignent des éventuels frais de «démontage». Là encore, mon projet a été pensé pour être convertible si la nécessité se présentait et si, une fois passé le DDP (voir page 3), cet ouvrage devait revenir à la Ville. En effet, sa reconversion profite à de nombreuses options : locaux de stockage pour commerçants et privés qui manquent toujours de place, locaux pour des associations, des groupements, des salles de répétitions, parking pour vélos, etc.

Faire vivre le commerce local

Ces choses dites, revenons à du concret. Ce parking de 202 places est d'une nécessité absolue pour Vevey, Place du Marché. Je pense aussi à toutes les communes voisines qui participent au frais d'organisations culturelles, artistiques, sportives et bien d'autres qui ont lieu à Vevey. Nous leur devons de pouvoir venir dans notre ville en leur offrant un parking convenable et favoriser le commerce local. Par ailleurs, au vu du nombre de cafés-restaurants présents sur la Place du Marché et qui peinent déjà à remplir leur terrasse, on peut être surpris du projet de café de nos édiles au Bois d'Amour.

Les Veveysans pleinement bénéficiaires

Je précise à nouveau (voir page 3) que ce parking sera financé par des fonds privés. En comparaison au projet de café prévu sur le Bois d'Amour par la Municipalité, l'écoparking apportera une dynamique à l'ensemble de l'économie veveysanne et au commerçants de la vieille ville. Quant au prix du parcage, il dépendra évidemment du coût du droit de superficie ou de tout autre proposition que la Municipalité fera au constructeur.

De ce coût, tout d'abord, et de la rapidité de la prise de position de la Municipalité, dépendront la mise en œuvre de cette construction.

Jean Theytaz



©2022 Bureau d'architecture Pierre Steiner S

BOIS D'AMOUR – PLACE DU MARCHÉ VEVEY

Textes:
Magaly Mavilia

Corrections:
Anne Debetaz

Images:
Bureau d'architecture Pierre Steiner

Images d'artiste:
Maurice Scherlé

Mise en page:
Stylographe

BOIS D'AMOUR

Place du Marché – Vevey

Notre projet vous a convaincu ?

À vous qui habitez Vevey et ses environs, exprimez votre soutien en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://vu.fr/aNpM>

Vous pouvez aussi remplir le formulaire ci-dessous et le retourner par voie postale à l'adresse suivante :

JTV SA, Place de l'Ancien Port 6, 1800 Vevey

Votre nom ne sera pas publié ni transmis à des tiers mais réservé à notre usage interne.



Nom :	<input type="text"/>	Prénom :	<input type="text"/>
Adresse :	<input type="text"/>		
NPA :	<input type="text"/>	Ville :	<input type="text"/>
Signature :	<input type="text"/>		